



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 23 FÉVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la commune du Rouret étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérald Lombardo, Maire du Rouret.

Présents (20, puis 21, puis 20) : Gérald LOMBARDO, Alice ZEROUAL POMERO, Maurice CASCIANI, Christel GENET, Yves CHESTA, Nathalie WENZINGER, Éric LATY, Martine PANNEAU, Jacques DELORME, Jean-Charles FISCHER (jusqu'à 20h10), Joël HATTIGER (à partir de 19h55), Jean-François DROUARD, Isabelle GARCIA, Amédée NOSSARDI, Frédérique SKYRONKA, Alain DUBBIOSI, Jean-Pierre LESNE, Caroline MELLERIN, Danièle FECOURT, Lionel DEBEIRE, Sylvie BOINNARD BERNA.

Procurations (7, puis 6, puis 7) : Jean-Charles FISCHER à Yves CHESTA (à partir de 20h10), Joël HATTIGER à Christel GENET (jusqu'à 19h55), Hélène GUILLEMIN à Frédérique SKYRONKA, Nathalie GONZALES à Jean-Pierre LESNE, Florence GUILLAUD à Maurice CASCIANI, Florence BOURJADE à Alice ZEROUAL POMERO, Jérôme BARLET à Eric LATY, Sandra BALZAN à Danièle FECOURT.

Le nombre de votants est porté à 27.

Absents excusés (0) : /

Secrétaire de séance : Isabelle GARCIA

Ouverture de la séance à 19h05.

M. le Maire procède à l'appel, il s'assure que le quorum est atteint, et Mme Isabelle GARCIA est désignée secrétaire de séance. Il rappelle qu'une question diverse est ajoutée à l'ordre du jour, dont il fait lecture.

À l'ouverture de la séance, le nombre de votants est fixé à 26.

Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 08 décembre 2022 :

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou observations.

Mme Fecourt sollicite la parole. Elle signale enregistrer la séance, puis souhaite revenir sur le point du PV qui concernait le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable de la CASA. Elle demande à ce que ses paroles figurent au PV, et rappelle qu'elle avait soulevé le problème du calcul

de rendement et de l'augmentation considérable du volume de service qui avoisine les 50 000m3, soit environ le tiers des pertes concernant la commune du Rouret. Suite au Conseil Municipal du 8 décembre, elle affirme avoir pris contact avec M. Joseph Cesaro (Maire de Valbonne), Vice-Président de la CASA en charge de la compétence eau et assainissement, qui n'a répondu que partiellement. Elle s'est ensuite tournée vers le service eau potable de la CASA, qui lui a apporté un éclairage explicatif : Les volumes de perte de 50 000 m3 sont dûs à la purge des réservoirs, qui s'opère normalement de façon automatique. Cependant, suite à un défaut de batterie, ladite purge ne s'est pas arrêtée. Les agents responsables ne s'en sont pas aperçus immédiatement, depuis, la purge s'effectue manuellement.

M. le Maire remercie Mme Fecourt. Il indique avoir également de son côté demandé des explications pour lesquelles il était lui aussi en attente. Il avait par ailleurs été informé de la prise de contact de Mme Fecourt auprès de M. Cesaro, et rappelle que la majorité municipale, notamment Christel GENET, lui avait déjà apporté un certain nombre de réponses. Il confirme cependant que ces éléments seront inscrits au PV, et exprime sa satisfaction de voir que la CASA a permis de confirmer les explications déjà données en séance.

M. le Maire présente ensuite Mme Christine Lopez, attaché territorial, présente dans le public, qui viendra remplacer Mme Françoise Fouquet après son départ imminent à la retraite (service finances). M. le Maire la remercie au passage pour ses bons services qui ont su dépasser les attentes. Il annonce que Mme Lopez sera prochainement intégrée au service pour permettre la transmission du savoir. Il félicite encore une fois Françoise Fouquet pour le travail accompli, et rappelle que c'est notamment grâce à elle, sous la direction de Bruno Saulnier, DGS, et de Monsieur l'Adjoint aux finances, M. Casciani, si les finances communales sont aussi saines. Il remercie également Mme Christine Lopez pour sa présence ce soir en séance de Conseil municipal, ce qui témoigne déjà de son désir d'investissement.

Le Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 08 décembre 2022 est acté à l'unanimité (27 voix).

Ajout d'un point à l'Ordre du jour :

M. le Maire demande à l'assemblée, avant l'ouverture de l'ordre du jour, si les membres du Conseil sont d'accord pour inscrire à l'ordre du jour de la séance la question diverse concernant le vote du taux de majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

Mme Fecourt indique qu'elle avait connaissance de la date limite du 28 février 2023 pour voter cette délibération de majoration du taux de THRS. Aussi, même si le délai de transmission des documents de 5 jours francs n'a pas été respecté, le groupe d'opposition accepte de délibérer sur ce point ce soir pour le bon fonctionnement de la commune.

M. le Maire relève que Mme Fecourt dit avoir été en parfaite connaissance de cette possibilité, alors que du côté de la commune il y a eu autour de ce sujet une valse d'hésitations de la part des services de l'Etat, avec des informations contradictoires, pour finalement en dernière minute être invités à voter la majoration au cas où. Il se réjouit donc que Mme Fecourt soit en mesure d'aller plus vite et d'en savoir plus que les services de l'Etat sur le sujet.

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est donc adopté à l'unanimité.

DCM_2023_01 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

La présentation de ce dernier est encadrée et précisée par la loi NOTRE.

L'article L. 2312-1 du CGCT institue que « le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal [...]. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Monsieur le Maire expose le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 de la commune du Rouret à l'Assemblée (document joint en annexe), selon le sommaire défini ci-après, et invite le Conseil Municipal à s'exprimer sur les sujets abordés :

- I. Données conjoncturelles** (Le contexte international / Le contexte national / Le contexte local)
- II. Éléments de prospective issus de la loi de finance 2023** (Un Projet de Loi de Finance s'inscrivant dans un contexte de crise / Les impacts du PLF sur l'atténuation des dépenses et le maintien des recettes des collectivités locales / Les impacts du PLF sur la fiscalité des collectivités locales)
- III. Situation budgétaire de la commune • rétrospective 2016-2022** (Rétrospective 2016-2021 : Section de fonctionnement / Exercice 2022 : Section de fonctionnement • Un exercice exposé aux variations de la conjoncture / Rétrospective 2016-2022 : Section d'investissement)
- IV. Les Orientations Budgétaires pour 2023** (Les règles de l'équilibre budgétaire / La section de fonctionnement : prévisions 2023 / Section d'investissement : prévisions 2023)

M. le Maire présente le sujet, et remet notamment en perspective l'étape du vote du Débat d'Orientation Budgétaire dans le calendrier budgétaire général. Si le Rapport présenté dans le cadre du DOB ne vaut pas budget, il sert néanmoins de support à 90% pour constituer le futur Budget Primitif.

Il rappelle que la commune a pour habitude de voter le Compte Administratif dès la fin mars (au lieu de la date butoir fixée en juin), afin de pouvoir intégrer directement les chiffres corrects et définitifs au Budget primitif.

Il revient sur les données conjoncturelles, sur le plan international, national, et local.

Il rappelle les impacts et les enjeux du projet de loi de finance 2023, qui permet d'imaginer la prospective financière pour la commune sur l'exercice à venir, pour laquelle des critères de grande prudence sont systématiquement appliqués.

M. le Maire procède ensuite à la rétrospective financière 2016-2022 de la commune, et fait remarquer que si le budget de fonctionnement de la commune est contenu, c'est grâce aux efforts constants de la collectivité. Cela s'illustre notamment par le niveau stable du nombre d'agents composant les effectifs communaux. Il remercie au passage le personnel pour son engagement. Pour autant, on note que les charges de personnel ont tout de même augmenté sous l'effet

notamment de l'instauration du RIFSEEP, plus favorable aux agents, ce dont on ne peut que se réjouir. Au sujet des ressources humaines, il rappelle la place importante de l'action de formation des agents, afin de bénéficier du service le plus efficient possible à chaque poste.

Poursuivant sur la rétrospective du budget en section de fonctionnement, il précise que la baisse des annuités de la dette a eu un effet positif sur le budget, tout en gardant à l'esprit que les économies réalisées sur la section de fonctionnement se transfèrent ensuite à la section investissement du budget. Pour autant, il précise qu'il reste difficile de pallier toutes les urgences avec le budget actuel, et un travail de priorisation est donc nécessaire. Si l'on souhaitait réaliser l'ensemble des priorités dans des temps limités, il faudrait quintupler le budget disponible.

M. le Maire poursuit avec les recettes de fonctionnement, et rappelle que l'impôt local repose aujourd'hui uniquement sur les propriétaires via la taxe foncière, la Taxe d'Habitation ayant disparu.

Arrivée de Joël HATTIGER à 19h55, avant la mise au vote de la présente délibération.

M. le Maire aborde également les recettes d'investissement sur la période 2016-2022.

Il détaille les projets d'investissement réalisés ou en cours de réalisation sur l'exercice 2022 : les acquisitions foncières, les programmes de travaux VRD et réfection des voiries, les programmes de travaux de signalisation verticale et de marquage au sol...

Départ de Jean-Charles FISCHER à 20h10, avant la mise au vote de la présente délibération.

M. le Maire évoque l'idée que la commune sera peut-être contrainte à l'avenir de mettre en place une taxe dite « de balayage ».

Il passe ensuite en revue les travaux au sein des bâtiments communaux. Il rappelle que le centre de loisirs (CLSH) a été installé au sein de l'ancien local restaurant du centre village.

Il évoque également les travaux intérieurs en mairie principale, utiles à améliorer la qualité de vie au travail des agents, en facilitant le management du service aménagement-urbanisme.

Il poursuit sa présentation en abordant les actions réalisées en matière d'environnement, et remercie le comité consultatif « Rouret Action Planète » pour son travail sur cette question.

Il mentionne l'utilité de la vidéo-protection mise en place dans la commune.

Il aborde ensuite les actions en faveur du patrimoine, et précise en aparté que la réhabilitation soignée du pont romain est réalisée en régie par le maçon communal.

Au niveau des études en cours, il évoque celle de la crèche et des logements « Les Amandiers », précisant au passage que le coût du gros-œuvre reste heureusement dans l'enveloppe estimative après consultation d'entreprises, l'objectif final étant de contenir au maximum l'augmentation du coût des travaux sous la barre des 5% par rapport aux estimations préalables.

Concernant la réparation partielle du mur de soutènement effondré route de Roquefort-Notre Dame, il explique que cette opération s'est heurtée aux contraintes du régime « Bien sans Maître ».

Il aborde enfin la perspective programmée du déplacement du répartiteur téléphonique implanté de longue date dans la cour de l'école élémentaire, précisant que ce dernier, moyennant engagement financier de la commune, devrait disparaître totalement dans le futur pour se délocaliser en taille plus réduite façon placards techniques à l'entrée du jardin des cerisiers.

M. le Maire passe ensuite à la partie des orientations budgétaires pour 2023, et commente les différents graphiques et tableaux de la section de fonctionnement puis d'investissement.

Il rappelle au passage le fait que l'Etat a possibilité de prendre la main sur l'urbanisation de la commune s'il considère que celle-ci ne fait pas suffisamment d'efforts dans le sens de la construction de logements à caractère social.

En termes de recettes d'investissement prévisionnelles pour l'exercice 2023, il rappelle que la commune va devoir recourir à l'emprunt pour financer la crèche et les logements associés, une opération qui représente à elle seule une dépense à engager de plus de 5 millions d'euros d'investissement, bien que la commune puisse procéder ensuite à la récupération de 1,7 millions d'euros issus de la vente en VEFA des logements sociaux adjacents.

Il rappelle également que les recettes d'investissement sont étroitement liées aux subventions et aux fonds de concours octroyés par les partenaires financiers publics, principalement le Département, ainsi que la CASA, qui viennent participer largement aux projets d'investissement de la commune. La Région quant à elle réserve surtout ses financements à des projets tournés spécifiquement vers l'économie et l'écologie. Malheureusement, il est à déplorer que seules les communes les plus riches peuvent se permettre d'investir dans des projets environnementaux, car il est nécessaire de mettre en œuvre d'abord les opérations les plus prioritaires. Il ajoute que malgré ces contraintes, le Rouret travaille tout de même autant que possible sur ces sujets.

Concernant l'état de la dette communale, M. le Maire déclare que certains emprunts contractés vont se solder pour une partie à l'orée de 2026, pour tous s'éteindre d'ici 2035. Il précise au passage que grâce à son faible endettement, la commune peut prétendre à un accueil favorable de la part des organismes prêteurs. Il informe que, bien que le recours au prêt est nécessaire, l'objectif sera de rester sous la barre des 7 années de désendettement.

Concernant le programme d'investissement 2023, il ajoute à son énumération l'acquisition programmée de locaux utiles à l'installation d'un poste de police et d'une bibliothèque-médiathèque, ainsi que l'installation prochaine d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB).

Il indique également que la future restructuration de l'école sera réfléchie et réalisée sous le prisme de la sobriété énergétique, visant pour l'avenir le zéro déperdition et consommation d'énergie.

Il adresse pour finir, en conclusion du rapport, des remerciements au Conseil Municipal, et invite ses membres à prendre la parole pour s'exprimer sur ce Débat d'Orientation Budgétaire s'ils le souhaitent.

Mme Fecourt sollicite la parole et remercie M. le Maire pour la présentation effectuée. Elle souhaite présenter un certain nombre de points à l'assemblée, et indique en préambule qu'un Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas qu'une question de chiffres, mais qu'il s'agit surtout de discuter des orientations et des projets envisagés.

M. le Maire indique qu'elle n'est pas là pour reprendre des choses déjà dites.

Mme Fecourt poursuit en déclarant que l'Etat a annoncé vouloir diminuer les dotations de fonctionnement pour favoriser plutôt le financement de projets d'investissement, comme Monsieur le sous-Préfet l'avait d'ailleurs rappelé lors de l'inauguration du verger du bois communal. Avant de parler desdits projets, elle souhaite revenir sur l'étude de l'évolution des populations (source INSEE recensement 2009) car cela est un facteur important. Elle indique que la population du Rouret ne cesse d'augmenter : +2% entre 2013 et 2019, et même +3,6% entre 2019 et 2022 si le chiffre de 4219 habitants annoncé dans le ROB est juste.

M. le Maire demande ce que cela démontre. Mme Fecourt répond qu'il s'agit d'un constat, et que les orientations viendront plus tard.

Elle poursuit en indiquant vouloir analyser la répartition de la population classée par tranches d'âges, et notamment celle de 0 à 14 ans (dont les enfants allant en crèche), qui pour sa part est en baisse de -17,6% au Rouret, malgré une population générale qui augmente. Elle indique qu'il s'agit d'une donnée à prendre en compte dans l'élaboration des projets communaux, notamment avant de construire une crèche ou de nouvelles classes.

M. le Maire rebondit sur cette présentation en précisant que 25% des habitants de la commune ont moins de 20 ans (contre 21% en moyenne sur le territoire de la CASA), ce qui témoigne d'une certaine vitalité et jeunesse sur le territoire. Il ajoute qu'il existe aujourd'hui une liste d'attente très importante pour obtenir des places en crèche au Rouret.

Mme Fecourt ajoute que, si l'on compare avec les autres communes alentours, le Rouret est la seule commune à connaître cette dynamique (une population générale en augmentation et une tranche jeunes enfants en baisse).

M. le Maire la remercie mais lui signale n'avoir aucune maîtrise sur les projets de chaque famille en termes de dynamisme démographique. La nation française fait moins d'enfants, tout comme l'Europe, et il ne s'agit pas d'enfoncer des portes ouvertes.
On pourrait faire le lien avec la politique publique du logement. Plus nombreux, mais petits et donc peu adaptés aux familles avec enfants.

M. le Maire reprend la parole pour indiquer que tout cela est connu : l'éclatement des familles, l'obligation de réaliser plus de logements sociaux, les personnes âgées... Il demande à Mme Fecourt d'en arriver au fait.

Mme Fecourt s'agace de ne pas pouvoir s'exprimer. Elle indique que les besoins en résidences principales sont en hausse, qu'on constate une augmentation de la population, tandis qu'au niveau des écoles le nombre de classes n'augmente pas en proportion. Elle détaille les variations du nombre de classes du groupe scolaire du Rouret au fil des ans. Au niveau national en 2022-2023 les effectifs scolaires du premier degré sont en baisse. Elle affirme donc que cela est à prendre en compte dans les projets.

M. le Maire lui demande si elle pense que la mise en perspective de toutes ces situations n'a pas déjà été réfléchi par la municipalité.

La salle s'agace de la présentation de Mme Fecourt et un échange a lieu avec M. Drouard qui demande à ce que l'on en vienne au fait. M. le Maire approuve et recadre le débat.

Mme Fecourt poursuit son propos au sujet de la crèche, en indiquant que fin octobre 2022 M. le Maire annonçait de façon imminente un permis modificatif et une consultation des entreprises avant fin 2022. Elle déplore n'avoir toujours pas de nouvelles quatre mois plus tard, et qu'à la clôture de la consultation des inconnues demeurent sur les détails du projet. Elle doute de la tenue des délais présentés au planning prévisionnel (démarrage des travaux annoncés pour le 2^{ème} trimestre 2023), et regrette n'avoir pas eu de présentation des différents bailleurs sociaux et critères de choix dans le cadre de l'exploitation des logements sociaux adjacents.

M. le Maire exprime son incompréhension quant à la direction et au but du discours de Mme Fecourt, et lui demande de préciser ce qu'elle souhaite démontrer.

Mme Fecourt affirme manquer d'informations, et enchaîne sur les projets cœur de village / requalification du groupe scolaire. Elle affirme que les engagements annoncés en 2022 par M. le Maire n'ont pas été respectés, que le projet est toujours méconnu, la présentation en conseil municipal et auprès des enseignants n'ayant pas eu lieu. Elle s'étonne que de nouvelles études chiffrées aient été prévues avant de monter le Dossier de consultation des entreprises, dont il est notamment question dans le ROB. Elle poursuit avec le questionnaire CASA 2040.

M. le Maire l'interrompt et lui demande de préciser le point précédent sur les études, car il ne comprend pas de quoi elle parle. Il répond qu'il est tout à fait normal de réaliser des études préalables, qu'il s'agit même d'un passage obligé.

Mme Fecourt objecte que le groupe d'opposition n'est pas au courant du projet.

M. le Maire répond que c'est faux, que tout le monde est au courant et que le groupe d'opposition dispose du même niveau d'information que chacune et chacun.

Mme Fecourt revient sur la non présentation du projet en séance de Conseil Municipal. M. le Maire répond qu'elle sera faite en temps utiles, lorsque les éléments seront prêts. Le travail est accompli par étapes et à l'aboutissement, les enseignants seront bien entendu invités et consultés. Mme Fecourt s'interroge sur le fait de les consulter après la réalisation des études pour la définition des besoins, jugeant que c'est trop tard.

M. le Maire poursuit en rappelant qu'il est dans ses obligations de faire cette présentation du DOB, qu'il a voulu la plus exhaustive possible, et regrette qu'il lui en soit fait le reproche.

Mme Fecourt reprend son propos discursif sur le thème du questionnaire « CASA 2040 », et déplore le manque d'investissement et les lacunes de la commune du Rouret en termes d'organisation de

réunions publiques. Les élus de la majorité étaient par ailleurs absents de celles de Valbonne, Gourdon, Antibes.

M. le Maire rétorque que pour avoir assisté à plusieurs réunions publiques dans les autres communes, il a pu constater que cela réunissait à peine une poignée de personnes. Il ajoute que vouloir faire à tout prix de la « réunionite », qui tient tant à cœur à Mme Fecourt, n'est pas pertinent. Il prend l'exemple de la ville d'Antibes qui, sur ses 75 000 habitants, n'a pu remplir qu'une salle seulement, alors qu'il s'agit de la ville la plus importante.

Il évoque également une réunion à Vallauris pour l'ouverture du premier SCOT de la CASA dont il était rapporteur, où il n'y avait qu'une vingtaine de personnes présentes.

Mme Fecourt objecte qu'il aurait fallu faire une présentation autour de la « CASA 2040 » en Conseil municipal avant les résultats de la consultation écrite par questionnaire.

M. le Maire répond qu'en tous les cas, le questionnaire a été rempli par les citoyens et sera analysé par la CASA.

Mme Fecourt reprend en disant que le groupe majoritaire a le sentiment que la commune engage des dépenses sans connaître les besoins, puisqu'il est envisagé la construction de six classes élémentaires supplémentaires aux écoles, ce qui représenterait l'ajout de 150 élèves aux effectifs actuels et donnerait lieu à une école-usine.

M. le Maire répond que Mme Fecourt a tout mélangé dans son propos ; Il est nécessaire d'agrandir la cantine, ce qui entraîne l'occupation d'un espace actuellement occupé par deux classes. Dans la logique du projet, sur un horizon temporel de 10 à 12 années, il conviendra donc de construire six classes : 2 à remplacer, 2 nouvelles à construire, et dans un futur plus éloigné la prévision de 2 autres classes pour anticiper les besoins futurs d'extension. Il affirme pour conclure son propos que la majorité municipale sait très bien où elle va, et se réunit pour évoquer tous ces sujets en réunion de la majorité.

Mme Fecourt indique que les membres du groupe d'opposition quant à eux ne sont pas tenus informés, alors qu'il y a des communes qui invitent les groupes d'opposition en réunion de bureau.

M. le Maire félicite ces communes, et répond que pour autant, au Rouret, rien n'est caché, les plans sont consultables, tout est ouvert et transparent.

Mme Fecourt enchaîne sur la promotion de la consultation citoyenne, qui est par ailleurs une préconisation de l'association des Maires de France dont est adhérente la commune.

M. le Maire indique qu'il ne faut pas oublier que ces démarches nécessitent, pour être mises en place, des moyens financiers, humains et techniques importants, pour préparer, suivre, organiser ces réunions. Il évoque que ce sont seulement les grandes communes qui procèdent à de telles consultations citoyennes car elles ont les structures adaptées.

Mme Fecourt rétorque que Le Bar-sur-Loup se lance dans ce type de consultation alors qu'il ne s'agit pas d'une grande commune. Elle invite M. le Maire à consulter les solutions proposées par l'Association des Maires de France sur le sujet.

Elle passe ensuite la parole à Mme Sylvie Boinnard Berna, pour évoquer les sujets de transition écologique.

M. le Maire entre deux interventions indique qu'il ne souhaitait pas interrompre le propos de l'opposition, mais ne pouvait pas laisser dire, durant l'intervention de Mme Fecourt, des choses qu'il juge être des erreurs monumentales. Bien qu'étant prêt à tout expliquer, il ne peut accepter que l'on vienne de façon verticale prescrire ce qui devrait être fait et de quelle manière. Il ajoute être bien entouré, par de nombreuses compétences, d'ingénieurs, de techniciens, de cadres, d'enseignants, qui accompagnent la politique que la majorité conduit. Il entend néanmoins que Mme Fecourt souffre de cette situation, mais il préférerait la voir s'adjoindre à l'action municipale plutôt que de s'en dissocier.

Mme Sylvie Boinnard Berna indique que la transition écologique est un thème fort, fédérateur et d'actualité. Cette année, le Fonds vert a été mis en place par le Gouvernement, comme il en est fait mention au sein du ROB. Il a été abondé à 2 milliards d'euros au niveau national, et de

157 millions d'euros au plan régional. En revanche, le montant et l'engagement au niveau départemental n'est pas connu. Pourtant, ce qui semble inéluctable, c'est que notre commune devrait se positionner sans tarder. Elle poursuit en informant qu'il existe aussi d'autres moyens de financement, comme le « Plan Etat Région – CPER 2021-2027 », signé le 30 mars 2022. Au total, ce sont 1,67 milliards d'euros de crédits de l'Etat et de la Région qui sont contractualisés dans ce nouveau contrat de plan. Jusqu'en 2027 de nombreux projets seront financés dans ce cadre, touchant notamment à l'adaptation au changement climatique, la transition énergétique et environnementale, en partenariat avec l'ADEME.

Dans les 9 priorités thématique de ce CPER, au moins trois d'entre elles peuvent faire l'objet d'une sollicitation de la part de la commune : la transition énergétique et environnementale, le développement économique, ainsi que la culture (dont le budget communal alloué est aujourd'hui presque inexistant).

Au dernier salon des Maires s'étant tenu à l'automne à Nice, Mme Sylvie Boinnard Berna déclare que le Président de Région a lancé un appel aux Maires à déposer des dossiers de demande de subvention sur ce type de projets, car trop peu de dossiers étaient déposés.

Mme Boinnard Berna évoque enfin une autre source de financement, puisque la Région Sud a été désignée pilote de la planification écologique en novembre dernier. Sur les 8 priorités déclinées, plusieurs encore concernent la commune, comme la rénovation énergétique des bâtiments, les mobilités décarbonées, ou la préservation de la ressource en eau et des forêts. Elle affirme qu'il s'agit d'une chance à saisir et demande si la commune compte s'inscrire dans cette dynamique.

M. le Maire félicite Mme Boinnard Berna pour cette présentation, lui assurant néanmoins que la majorité était parfaitement au courant de tout ceci. Il précise que la Région réserve ses aides financières à des critères bien particuliers, ce qui explique la faible sollicitation de ses financements par les communes. Il faut également savoir qu'elle accorde une seule aide financière par an. Elle envisage d'ailleurs d'alléger son règlement pour rendre ces fonds plus accessible, car ce règlement est aujourd'hui trop rigide pour permettre aux petites communes de bénéficier des aides évoquées. Il illustre son propos par le financement par la Région de la crèche à hauteur de 150 000 €. M. le Maire a sollicité une révision à la hausse de cette subvention sur l'argument que le bâtiment serait construit selon les règles « BDM » (Bâtiment durable méditerranéen).

Il a à ce sujet rendez-vous prochainement avec le conseiller spécial du Président de la Région pour étudier les possibilités, mais on lui a laissé entendre que cela serait complexe du fait que cette révision viendrait en transgression du règlement actuel des fonds de la Région. Ainsi, sur le principe, il y a des aides, mais dans la réalité, force est de constater que ce n'est pas si facile.

Par exemple, concernant le thème « culture », il a posé la question du financement de la bibliothèque-médiathèque. Sur ce projet, la Région ne subventionnera pas l'achat des locaux, mais seulement l'aménagement intérieur. Concernant le futur local des services de Police Municipale, ils ont indiqué ne pas pouvoir subventionner car cela ne rentre pas dans leur thématiques pré-établies.

M. le Maire informe pour finir l'assemblée que si le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) n'a pas encore été signé par le Département, c'est parce que des négociations sont en cours autour de la hauteur des fonds alloués.

M. le Maire affirme que la Région est mobilisée par la commune à chaque fois, sur tous les projets. Pour autant, il faut entrer dans des logiques très contraintes pour en bénéficier. Ces fonds seront par exemple prochainement sollicités pour le projet d'étude, fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des certains bâtiments communaux. Pour autant, la réalisation de projets rappelle aussi aux réalités budgétaires : Il explique que sur tout projet qui coûte 150 €, même avec 100 € d'aides, il faut quand même pouvoir autofinancer les 50 € restants. Or, comme indiqué précédemment, la commune doit d'abord s'occuper des priorités, et son budget est limité. La commune rêverait par exemple de s'équiper au maximum de véhicules électriques, mais ne peut pas le faire sur ses propres fonds ou encore imposer davantage le citoyen habitant.

Il invite néanmoins l'opposition à constater que le travail de démarches de demandes de subventions auprès des différents cofinanceurs publics (CASA, Département, Région, Etat) est toujours fait, et toujours adapté à ce que les règlements permettent.

Aussi, lorsque le Préfet invite les communes à investir et soutenir leurs investissements par des subventions, cela relève d'une politique économique générale. Le Rouret investit donc à sa mesure.

Dans ce cadre l'Etat nous a beaucoup aidés pour la vidéoprotection, il apportera également certainement son concours pour le futur projet école. En revanche l'amélioration de la voirie n'entre pas dans ses critères d'aide.

Mme Sylvie Boinnard Berna précise qu'une convention territoriale existe pour tous les départements de la Région et permet de vérifier quels projets ont été subventionnés dans les Alpes-Maritimes. Des communes de différentes tailles (petite, moyenne, importante) ont déposé des projets dans divers domaines tels que l'équilibre et la solidarité des territoires, la culture et le patrimoine, la mobilité douce... Elle ajoute que plusieurs communes du Département ont réussi à décrocher des financements.

M. le Maire répond qu'effectivement, des communes de la CASA qui avaient déjà à disposition pour l'année 2022 des projets suffisamment aboutis et prêts à être rapidement opérationnels se sont inscrits dans ce dispositif par l'entremise de la CASA, cheffe de file. À ce moment, la commune n'avait pas ce genre de projet à disposition, aussi aucun dossier solide et consistant n'a pu être présenté cette fois-ci.

Pour autant, M. le Maire indique continuer à faire appuyer ses demandes auprès du Président de Région Renaud Muselier.

Mme Fecourt souhaite revenir sur le thème des panneaux photovoltaïque, de la transition énergétique, et de l'autoconsommation des bâtiments communaux. Elle regrette qu'il ne s'agisse pas encore d'un projet à court terme, estimant que les études du « Rouret Action Planète » étaient déjà suffisamment étayées et sérieuses pour permettre le passage à l'action, sans attendre un nouveau travail d'études.

M. le Maire répond que la commune a besoin de ces études, et que celles-ci ne sont pas réalisées sur prescription de la CASA. La CASA est en revanche là pour aider au travers l'octroi de Fonds de Concours. Il rappelle que la commune agit par rapport à ses moyens, et que souvent ses priorités relèvent d'abord de la réparation d'une route, d'un pont, d'un réseau d'eau, d'une toiture. Elle ne possède pas suffisamment de richesses pour réaliser les suggestions de Mme Fecourt, or, seules les communes les plus riches peuvent s'investir dans ces projets importants. Ce sont d'ailleurs généralement elles qui ont le plus grand nombre d'habitants et qui méritent d'être servies et desservies en priorité en transports par véhicules électriques, en pistes cyclables, en projets écologiques innovants. Ainsi, il estime qu'il est aisément compréhensible qu'une commune de taille modeste telle que le Rouret soit moins performante sur ces sujets que certaines villes. Ce ne sont pas les mêmes ordres de grandeur budgétaires. Il répète que les communes sont égales en droit, mais pas égales en termes de ressources, de superficie, de relief, d'atouts... Il invite Mme Fecourt à l'intégrer et à l'admettre, et à cesser de rêver d'atteindre des sommets inaccessibles pour Le Rouret.

Il affirme que les études réalisées l'ont été à bon escient, et qu'en ce qui concerne celle sur les panneaux photovoltaïques, elle a été faite bénévolement et gracieusement par Messieurs Jean-François Drouard et Michel Peracchia, en démonstration pour conseiller la commune d'aller dans cette direction, mais que celle-ci n'est pour autant pas suffisante pour finaliser, ce qui invite à progresser sur le sujet par une étude opérationnelle et technique.

Mme Fecourt aborde ensuite le sujet des Zones « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), l'Etat ayant fixé des objectifs ambitieux pour 2050, dont une réduction de la surface des zones artificialisées de 50% d'ici 2030. Il s'agit de recomposer la ville sur la ville.

M. le Maire dit à Mme Fecourt qu'elle semble vouloir démontrer son savoir. Aujourd'hui l'Etat ne sait plus comment composer avec cette idée et s'apprête à revoir sa copie, car la ZAN empêche le développement des communes. Les injonctions verticales de l'Etat aujourd'hui portent avant tout sur le développement de logements. L'Etat souhaite agir de façon rapide et efficace et ne s'embarrassera pas dans ce contexte avec la ZAN.

Mme Fecourt demande ce que la commune souhaite faire du Mas Cambiaggio, et évoque ce lieu comme possible pour y développer du logement social.

M. le Maire indique que dans ce bâtiment de 4m. d'épaisseur permettrait d'aménager en son sein peut-être 4 ou 5 studios tout au mieux, avec les difficultés que constituerait l'investissement massif d'une rénovation obligeant au respect des normes parasismique, d'isolation thermique, d'isolation phonique, électriques. Les planchers devraient être refaits, tout comme les toitures l'ont été il y a de cela plusieurs années pour préserver l'intégrité du bâtiment. Il demande à Mme Fecourt de ne pas faire croire, comme dans sa campagne électorale, que la rénovation du Mas Cambiaggio serait une solution. Il estime cette proposition dérisoire et ridicule par rapport au nombre de logements sociaux à atteindre sur le territoire (370 supplémentaires).

Mme Fecourt s'oppose en indiquant que cela pourrait être une priorité.

Elle enchaîne ensuite sur le sujet de la désimperméabilisation des sols, et demande si cela a été pensé au niveau de la cour de l'école.

M. le Maire répond par l'affirmative, tout en précisant qu'il s'agit d'une évidence.

Mme Fecourt demande ensuite ce qu'il advient des projets autour du foncier, dont elle estime ne plus entendre parler, et notamment le terrain Soulet, le terrain Ferracci, ou les terrasses du Midi.

M. le Maire lui répond d'aller directement voir les propriétaires qu'elle évoque, précisant au passage qu'ils sont libres de disposer de leurs biens comme ils le souhaitent. Ils savent simplement que lorsqu'ils réalisent un projet d'habitat collectif, 30% doivent être consacrés au logement social, et que la commune reste vigilante sur la qualité architecturale des lieux et la protection de l'environnement, ce qui est le cœur de la mission que le groupe majoritaire accomplit. Il précise que le terrain Soulet fera prochainement l'objet d'une conception, que la commune travaille déjà avec le bailleur social Vilogia.

Mme Fecourt demande alors des précisions sur le terrain Promogim.

M. le Maire lui demande d'où et de qui elle tire ces informations, les propriétaires n'ayant pas vendu. Il indique d'autre part que tous ces questionnements ne font pas partie du DOB, ce que conteste Mme Fecourt, puisque cela touche à l'artificialisation des sols.

Un nouvel échange a lieu sur les injonctions contradictoires entre le fait de devoir développer le logement social et en parallèle respecter la règle de zéro artificialisation nette. De fait l'Etat accepte de déroger à cette seconde règle s'il s'agit de réaliser du logement social. En revanche, les tâches vertes qui environnent la nappe non bâtie de la commune sont quant à elles bien protégées de toute artificialisation, elles le seront de plus en plus, et il s'en réjouit. En revanche, le centre village et le long des routes départementales sont les meilleurs lieux pour développer le logement, avec l'aval de l'Etat. La contrainte se mue en atout, ces logements permettant le développement l'ouverture de nouveaux services installés en rez-de-chaussée des bâtiments.

Mme Fecourt aborde ensuite le sujet de la mobilité durable qui est un objectif à l'horizon de 2030. Elle regrette qu'il n'y ait pas mention des aménagements cyclables dans le ROB, ce qui dénote selon elle un manque de volonté sur la question. Elle remercie en revanche le département qui a œuvré pour le prolongement des pistes cyclables à Roquefort-les-Pins.

M. le Maire l'arrête et énumère toutes les contraintes financières et techniques qui entourent la réalisation d'une piste cyclable sur notre territoire : il existe un relief amont et aval sur la départementale, dont la largeur est définie, qui oblige pour installer de nouvelles pistes cyclables à rentrer dans le collinaire, et donc de construire des murs de soutènement de grande importance coûtant horriblement cher, ce à quoi même plusieurs budgets communaux ne sauraient suffire. Le département, qu'il remercie au passage, aménage en priorité des pistes cyclables dans les zones les plus faciles et les plus habitées. Ainsi, il s'en réalise beaucoup et facilement dans la zone de Sophia Antipolis.

Mme Fecourt enchaîne en indiquant avoir reçu un courrier du Conseil Départemental, de la part de Monsieur le directeur général adjoint des services technique, dont M. le Maire était en copie, et qui écrivait envisager d'aménager un axe cyclable entre Opio et Villeneuve Loubet, en passant par Roquefort-les-Pins et Le Rouret.

M. le Maire répond que pour cela ils vont devoir emprunter les chemins communaux existants, à savoir entrer à hauteur du carrefour de la SRMT et sortir à hauteur de la pharmacie, en les qualifiant

d'« espace partagé ». Il reproche à Mme Fecourt de penser que son besoin personnel est devenu un intérêt général au Rouret. Il affirme que les pistes cyclables sont nécessaires, sont une obligation, représentent l'avenir, et qu'à ce titre elles se développent, mais pas aussi rapidement que ce que souhaiterait Mme Fecourt car il faut beaucoup d'argent. Il ajoute que ces ambitions font d'ailleurs partie du PLU et y sont bien inscrites, ce qui démontre donc la volonté de la commune d'offrir la possibilité d'installation de pistes cyclables, en prévoyant des sur-largeurs et des reculs sur la voie départementale, en amont et en aval, qui permettront demain d'y réaliser des pistes cyclables dûment dimensionnées.

Mme Fecourt prend note de cet argument mais demande pourquoi attendre.

M. le Maire répond qu'il revient toujours à rappeler ses mêmes propos : la commune n'a pas la capacité financière pour réaliser ce qu'elle demande. Sur la route départementale, à partir du moment où cela se trouve en agglomération, tout est à la charge de la commune, y compris le marquage au sol. Le département ne prend en charge que la plate-forme routière. Aujourd'hui la priorité reste aux piétons.

M. Hattiger demande où Mme Fecourt voit les vélos utiliser ces pistes pour le moment. Elle demande en effet d'engager des investissements colossaux, mais encore faut-il que le besoin soit corrélé.

M. Hattiger estime le trafic à 3 à 4 vélos par heure sur la piste cyclable ; la situation est donc bien différente par rapport aux grandes agglomérations. Il indique que dans des métiers de représentation avec une certaine tenue exigée, utiliser le vélo pour effectuer un trajet domicile-travail du Rouret à Sophia Antipolis est inadapté. Mme Fecourt répond que le vélo à assistance électrique rend cela possible.

M. Hattiger témoigne qu'ayant patienté 30mn en cœur de village il a vu passer seulement 2 vélos en pratique sportive de loisir.

Il trouve qu'engager de telles dépenses pour des envies personnelles et des pratiques de loisirs est disproportionné. Certains membres du Conseil municipal approuvent ses propos par des applaudissements.

Mme Fecourt répond qu'elle fait face à un public qui ne fait pas de vélo. Elle enchaîne sur le sujet du covoiturage, indiquant que M. Occelli (Maire d'Opio) s'est positionné au niveau de la CASA.

M. le Maire l'engage à lui trouver un terrain pour organiser un parking de covoiturage au Rouret. Il indique que pour sa part la commune ne dispose pas des ressources foncières et financières suffisantes pour ces réalisations. De plus il pense que tout parking de covoiturage devrait profiter en parallèle aux commerces de proximité, car il représenterait une dépense colossale, qui ne peut pas être uniquement destinée à stocker des voitures de personnes qui veulent aller d'un point à un autre. Il faut donc veiller à ce que ce type d'équipement soit couplé à des usages.

Mme Fecourt aborde ensuite l'utilisation de vélos cargo pour les services techniques. Des murmures d'agacement s'élèvent de la salle. M. le Maire s'étonne qu'elle revienne encore sur le sujet du vélo, et demande dans ce cas de cesser ces débats et de procéder au vote.

Mme Fecourt poursuit en indiquant que cela pourrait s'inscrire dans un projet du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ou périscolaire.

M. le Maire indique avoir bien pris note, et la remercie d'avoir attiré l'attention sur cette thématique. Il souhaite maintenant cesser avec ce sujet, estimant que Mme Fecourt s'est suffisamment exprimée sur la question.

Mme Fecourt renchérit sur le fait que cela permet de lutter contre la prévalence de l'obésité, s'agissant en plus d'une activité sportive créée à destination des enfants.

M. le Maire demande ce qu'elle cherche à démontrer. Il lui demande de réfléchir en lui rappelant que si la commune a par exemple construit une école étape par étape, classe par classe, c'est parce qu'elle n'a jamais eu les moyens d'investir de manière globale et aussi fortement. Il affirme que Mme Fecourt continue de demander des choses qui sont hors d'atteinte.

Mme Fecourt propose de mettre en place des événements sportifs, comme une course aux écoles, car aucune activité sportive n'a été organisée par la commune, contrairement à Châteauneuf, Opio...

M. le Maire lui répond qu'elle a raison de proposer, et lui demande d'organiser la course elle-même. M. Drouard demande à Mme Fecourt ce qu'elle fait pour la commune. Mme Fecourt répond qu'elle donne des idées, à la majorité de les mettre en place. Le ton monte. Mme Wenzinger ajoute que sur la pause méridienne des écoles, c'est la commune qui paye les moments sportifs pour les enfants.

M. le Maire indique qu'un city stade a été créé et mis à disposition des jeunes gens. Il précise que grâce à une association du village, une course pédestre est en préparation (le trail du Rouret), et qu'il existait autrefois des courses cyclistes, qui avaient été organisées durant 4-5 années, mais que le bénévolat avait fini par s'user, malgré le soutien financier de la commune à ces événements. Mme Fecourt objecte que ça ne coûte rien. M. le Maire répond que ça ne coûte rien parcequ'il y a des bénévoles qui y travaillent, mais ces forces s'amenuisent aussi.

Mme Panneau demande à Mme Fecourt ce qu'elle fait pour la commune et pourquoi elle n'est jamais présente pour aider lors des manifestations.

M. le Maire rappelle à Mme Fecourt qu'elle devait s'occuper du pédibus et lui demande où en est ce projet.

Mme Panneau et M. Drouard l'invitent à agir et venir prêter main forte. Mme Fecourt rétorque qu'ils ne sont pas très bien reçus.

Suite au brouhaha s'élevant de la salle, M. le Maire en appelle au calme et demande à clore le débat. Mme Fecourt contestant cette consigne, il réitère sa sommation sans quoi il sera amené à lui demander de sortir, et la presse de terminer le propos très rapidement et de cesser de mettre la commune en accusation sur des choses qui sont hors d'atteinte pour les budgets communaux.

Mme Fecourt s'étonne que faire une journée de nettoyage soit hors des budgets communaux, or cela était au programme du DOB 2022. M. Drouard répond que l'année 2023 n'est pas terminée et que si ça n'a pas pu se faire sur un exercice cela pourra être reporté sur le suivant. Mme Fecourt propose d'organiser de l'éco-jogging. De nouveau un murmure de protestations s'élève dans la salle.

Mme Boinnard Berna souhaite reprendre la parole pour revenir sur les propos de M. Hattiger sur le faible nombre d'utilisateur de pistes cyclables au Rouret. Elle affirme voir très tôt le matin des personnes partir en vélo. M. le Maire invite la majorité à ne pas relancer le débat autour du vélo.

Mme Boinnard Berna indique que moins il y a de pistes cyclables, moins il y aura de cyclistes qui emprunteront ces axes. Elle cite l'exemple de Mougins et de Cannes qui vont faire financer des pistes cyclables par le Contrat de Plan Etat-Région.

M. le Maire répond qu'elle cite là des communes riches, tout en confirmant qu'il est ravi que cela s'organise.

Mme Boinnard Berna précise que le projet de Mougins est financé en lien avec le conseil départemental. Elle indique que de grosses entreprises comme Thales Alenia Space donnent des primes pour encourager les employés à se déplacer en vélo, et que la présence de pistes cyclables sécurisées participerait aussi à encourager ce type de mobilité.

Pour finir, concernant la partie financière, elle souhaite ajouter ses félicitations à destination des équipes en charge des finances pour la bonne gestion dont elles ont fait preuve. En revanche, elle met en lumière les pénalités SRU de la commune de 2016 à 2019 qui s'élèvent au total pour la période à hauteur de 489 489 € comme mentionné dans le ROB. Elle accuse la majorité d'avoir manqué d'anticipation volontaire dans la construction des logements sociaux.

M. le Maire la coupe et indique qu'il ne peut pas laisser dire cela, car c'est encore une appréciation mensongère. La commune anticipe comme elle le peut par rapport à ses moyens (terrains, finances). Le Maire ne peut pas préempter tous les terrains. Il demande si Mme Boinnard Berna connaît les prix du foncier au Rouret.

Mme Boinnard Berna affirme qu'avant que l'Etat ne contraigne la commune par la loi SRU, en menaçant de reprendre le contrôle, les décisions allant dans le sens de la construction de logements sociaux n'étaient pas prises par la commune.

M. le Maire répond qu'ils sont entrés dans le cadre de la loi SRU en 2010, et évoque le temps de montage d'un projet (de 2 à 3 ans pour une école, mais entre 8 et 10 ans pour les autres types de projets), avec tout ce que cela représente de latence, d'efforts, de délibérations, d'engagements financiers, de demandes de subventions, la mise en place d'un PLU avant de pouvoir commencer à réaliser... Il affirme que Mme Boinnard Berna voit cela à sa façon, car elle n'a pas la connaissance réelle du travail à effectuer. Il prend pour exemple la construction du musée des arts premiers quai Branly à Paris, annoncé en 1995, inauguré en 2005, soit 10 ans pour sa réalisation alors que ce projet était mené par le chef de l'Etat de l'époque. Il l'invite donc à imaginer ce que cela représente transposé à la situation du Rouret, avec toutes les difficultés, les budgets limités, et l'interdiction formelle de se mettre en déficit.

Il poursuit en déclarant qu'il faut garder raison dans tout, ne pas semer le trouble en disant que la commune a manqué d'anticipation. Elle anticipe avec ses moyens, dans le rythme de ses budgets, selon ses capacités, avec l'aide des services de l'Etat et la bonne écoute de ses représentants (préfet et sous-préfet), qui comprennent bien ses contraintes. Il constate que le groupe d'opposition quant à lui veut démontrer que le groupe de la majorité n'est pas performant, doutant parallèlement de la capacité de l'opposition d'en faire autant.

M. Laty souhaite poser une question à Mme Boinnard Berna, qui affirmait que du retard avait été pris dans la construction de logements sociaux au Rouret. Mme Fecourt quant à elle s'était positionnée plus tôt contre l'artificialisation des sols. Dans ce contexte, M. Laty aurait aimé savoir si le groupe d'opposition était pour ou contre le développement du logement social, qui est une obligation de l'Etat. Mme Fecourt répond qu'il en faut.

M. Laty réplique que dans ce cas, une artificialisation des sols est inévitable. Il remarque que le groupe d'opposition relève des points systématiquement pour attaquer sur des procédures, et les financements. Il appelle à ne pas avoir un débat fait de critiques mais construit autour de propositions d'idées. Il rappelle également qu'à travers les idées du groupe d'opposition c'est en réalité leur programme qu'ils exposent. Or, c'est au contraire le rôle du groupe majoritaire de mettre en œuvre le sien, car la population l'a élu sur la base de ce programme-là, avec ses priorisations et les financements qui y sont adossés. Il déplore pour finir des échanges non constructifs, alors qu'il estime qu'ils pourraient travailler ensemble plus intelligemment.

Mme Fecourt proteste et indique qu'effectivement le programme de la majorité ne leur convient pas. Elle souhaite poursuivre sur les finances 2023.

M. le Maire l'arrête en indiquant qu'elle a déjà bénéficié de son droit de parole et que l'assemblée l'a entendue suffisamment longtemps. Mme Fecourt s'offusque car elle indique encore avoir des choses à dire et en être empêchée.

Mme Skyronka souhaite la parole pour rebondir sur un échange antérieur entre Mme Panneau et Mme Fecourt au sujet de l'absence d'aide de l'opposition sur les événements communaux, où il a été dit que l'opposition était mal accueillie. Elle s'adresse à Mme Boinnard Berna pour lui demander si elle partageait ce sentiment d'être mal accueillie, quand elles ont eu l'occasion de travailler ensemble.

Mme Boinnard Berna répond que non, que c'était très agréable, bien qu'elle ait eu tout de même quelques difficultés à trouver sa place.

M. le Maire conclut sur le fait que quand les gens sont bien intentionnés ils sont bien accueillis.

Il propose, suite à ces échanges parfois houleux, de passer au vote afin d'acter la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du Rouret.**

Votants : 27

Prennent acte : 27

Contre : /

Abstention(s) : /

DCM_2023_02 : VOTE DU TAUX DE MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (THRS)

Vu le Projet de Loi de Finance 2023, rétablissant pour les collectivités locales le pouvoir de vote du taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Municipal du Rouret n°DCM_2016_18 en date du 17 mars 2016 instaurant une taxe sur les logements non affectés à l'habitation principale,

Considérant les échanges récents avec le bureau des finances des collectivités locales de la Préfecture des Alpes-Maritimes nous informant de la possibilité de voter un nouveau taux de majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) avant le 28 février 2023 afin que cette majoration s'applique éventuellement dès l'exercice 2023, sous réserve de parution du/des décret(s) d'application correspondant(s),

Considérant que la date limite d'adoption d'un nouveau taux de majoration alterne entre la date du 28 février (cadre dérogatoire) et du 1^{er} octobre (cadre général),

Considérant que le taux de majoration actuel appliqué sur la commune du Rouret est de 20%,

Considérant que ce taux peut être majoré jusqu'à 60%,

Considérant que l'évolution de la THRS représente une recette non négligeable pour assurer l'équilibre du budget communal, comme mentionné au sein du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 de la commune,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contraintes budgétaires et les défis inédits auxquels la commune doit faire face dès 2023 imposent d'optimiser les recettes liées aux contributions directes en matière fiscale.

Il précise que la majoration à 60% du taux de THRS contribuerait à un produit supplémentaire d'environ 100 000 €, par rapport au produit actuellement généré.

Par courriel en date du 20 février 2023, le Bureau des finances des collectivités locales de la Préfecture des Alpes-Maritimes nous informe, sous réserve de confirmation, que la date limite du 28 février 2023 a été évoquée pour le vote du taux THRS par les assemblées délibérantes, afin de permettre une éventuelle application sur l'année en cours.

Dans ce cadre, il est proposé de voter d'ores et déjà l'évolution du taux de majoration de THRS de 20% à 60%, en prévision de la publication du/des décret(s) correspondant(s).

<i>M. le Maire présente le sujet.</i>

<i>Mme Fecourt confirme qu'il faut se saisir de cette opportunité.</i>
--

Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** le taux de majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à hauteur de 60% ;
- **DE DIRE** que cette majoration s'applique si possible dès l'exercice 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**DCM_2023_03 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONSTITUTION
DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le projet de convention ci-joint,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la commune du Rouret ; et notamment pour les besoins de l'opération de construction de la société SCCV EMERIGE, ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude pour la création d'excavations et pose de boîtes de jonction, pour installation de lignes souterraines HTAS et BTAS, travaux à la charge d'ENEDIS, sur la parcelle appartenant à la Commune (partie du parking Ouest Mairie) et cadastrée :

Section	Numéro	Lieudit
AP	209	21 allée des anciens combattants
AP	235	« «

Afin de constituer cette servitude, il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune au profit d'ENEDIS.

Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de constitution de servitude et de ses annexes ci-jointes ;
- **DE CONFÉRER** à Monsieur le Maire, tous pouvoirs à l'effet de signer tous actes notariés en vue de permettre la publication de ladite servitude au service de la publicité foncière.

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention(s) : 0

DCM_2023_04 : CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant que conformément à l'article 34 e la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant les besoins de la collectivité pour assurer le bon fonctionnement du service des finances de la commune, suite au prochain départ en retraite de l'agent actuellement en poste,

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de recruter un attaché territorial, dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Il s'agit d'un emploi permanent, à temps complet, de catégorie A, pour assurer les missions de responsable du service des finances de la commune.

Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE CRÉER** le poste d'attaché territorial mentionné ci-dessus ;
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention(s) : 0

INFO 1 : RESSOURCES HUMAINES : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE PROPOSÉE PAR LE CDG06 POUR LA PÉRIODE 2023-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général de la Fonction Publique (CGFP) ;

M. le Maire précise que l'article L812-3 du code général de la fonction publique (CGFP) prévoit que « Les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive :1° Soit en créant leur propre service ; Soit en adhérant au service créé par le centre de gestion selon les modalités mentionnées à l'article L. 452-47 ».

Aussi, par délibération n° DCM_2018_43, le conseil municipal du Rouret a décidé d'adhérer à la convention unique du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes proposant ces services, lors de la séance de conseil municipal du 14 juin 2018.

Ce contrat comprenait notamment les missions suivantes :

- Socle commun de compétences (Secrétariat de la Commission de réforme, Secrétariat du Comité médical, Assistance juridique statutaire y compris le référent déontologue, Assistance au recrutement et aide à la mobilité externe, Assistance en matière de retraite)
- Organisation des concours et examens professionnels et des missions facultatives suivantes :
 - Médecine de prévention
 - Hygiène et sécurité au travail
 - Remplacement d'agents

Il a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction sur une durée égale.

D'autre part, l'article L452-47 du CGFP prévoit, au titre des missions facultatives exercées par les CDG à la demande d'une collectivité territoriale, que « Les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales qui en font la demande ».

Le Conseil d'Administration du CDG06 a, par délibération n°2022-06 du 22 février 2022, décidé de proposer une nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi « Santé et Bien-être au travail ».

En juin 2022, par délibération n° DCM_2022_57, le conseil municipal du Rouret a donc choisi d'actualiser son contrat pour intégrer cette nouvelle offre de missions complémentaires comprenant :

- le contrôle médical des arrêts de travail effectué par les médecins agréés par la Préfecture.
- le suivi « Santé et Bien-être au travail » assuré par une équipe pluridisciplinaire regroupant des experts médicaux, paramédicaux et techniques.

Cette actualisation a pris effet à compter du 1^{er} juillet 2022.

La présente information rend compte au conseil municipal du renouvellement de l'adhésion de la commune au contrat groupe, qui arrivait à expiration, pour la période 2023 – 2027.

Ces missions comprennent notamment le contrôle des arrêts de travail, le suivi santé et bien-être au travail, ainsi que l'offre complémentaire en santé et sécurité au travail.

Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE de la présentation de cette information en séance de Conseil Municipal.**

Votants : 27

Prennent acte : 27

Contre : /

Abstention(s) : /

**INFO 2 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE
PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 08/12/2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-08 en date du 02 juillet 2020 accordant à M. le Maire le bénéfice total des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'ensemble des décisions prises depuis le dernier compte-rendu en Conseil Municipal datant du 08 décembre 2022 :

N°	Objet	Date
2022-124	CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION DU GROUPE SCOLAIRE DU ROURET Durée du marché du 02/01/2022 au 01/01/2023 soit 12 mois, reconductibles au maximum quatre fois sur les mêmes bases financières. Montant annuel de 142 € HT.	06/12/2022
2022-125	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA SALLE GALOUBET « BRAIN UP » ATELIER DEUIL JANVIER ET FEVRIER 2023 Demande effectuée par Monsieur HELARY, Représentant l'association Brain up, afin d'y organiser des ateliers d'accompagnement en situation de deuil. Mise à disposition à titre gracieux.	06/12/2022
2022-126	REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DITE « LOCAL CCAS » Devant les éventuelles demandes des associations de la commune d'occuper la salle dite « Local CCAS », il est nécessaire de rédiger un règlement intérieur.	06/12/2022

2022-127	SIGNATURE DE L'AVENANT 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE COMMUNAL : PARKING SUD OUEST MAIRIE AU 3 ALLEE DES ANCIENS COMBATTANTS LE 30/11/2022 – SCCV EMERIGE Demande effectuée par Monsieur EBEL, Directeur général de ladite société, pour la mise à disposition temporaire d'une partie du terrain cadastré AP 119p afin d'y aménager pendant une durée d'un an, renouvelable et révocable, l'accès à son chantier de construction sur une emprise d'environ 200m².	30/11/2022
2022-128	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA SALLE GALOUBET SOGORB – 28/12/22 Demande effectuée par Mme SOGORB, d'occuper la salle Galoubet le 28/12/22 de 18h à 23h55 afin d'y organiser une manifestation privée. La salle sera mise à disposition pour la somme de 70€.	06/12/2022
2022-129	CONTRAT D'ENTRETIEN DES PORTES AUTOMATIQUES ET DU RIDEAU METALLIQUE DU HALL DE LA MAISON DU TERROIR DU ROURET Attribution du contrat à l'entreprise Automatisme Bâtiments Services. Le contrat débutera du 01/01/2023 pour une durée d'un an reconductible au maximum deux fois sur une période d'égale durée. Le montant du contrat est établi à hauteur de 1216,00€ HT soit 1459,20€ TTC par an.	06/01/2023
2022-130	CONTRAT D'ENTRETIEN DU PORTAIL AUTOMATIQUE DU COLLEGE DU ROURET Attribution du contrat à l'entreprise Automatisme Bâtiments Services. Le contrat débutera du 01/01/2023 pour une durée d'un an reconductible au maximum deux fois sur une période d'égale durée. Le montant du contrat est établi à hauteur de 1460,00€ HT soit 1752,00€ TTC par an.	06/01/2023
2022-131	SOLLICITATION DE LA DOTATION DEPARTEMENTALE AU TITRE DE LA DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT 2022 La commission permanente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes a attribué à la commune du Rouret une subvention de 75 000€ au titre de la DCA 2022. Cette dotation sera allouée au financement d'opérations de travaux, estimées à hauteur de 146 821,72€ HT, soit 176 186,06 TTC.	07/12/2022
2022-132	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU HALL DE THEATRE « LA ROUREIDO » 09/12/22 Demande effectuée par Mme PAPPON, Présidente de l'association La Roureido, afin d'y organiser le goûter de Noël de l'association. Mise à disposition à titre gracieux.	13/12/2022

2022-134	AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE SERVICES « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA MAISON DU TERROIR DU ROURET » (MAPA_2019_01) Extension du contrat sur la période du 01/01/2023 au 28/02/2023. Prorogation portant le montant global du marché à hauteur de 22 078 HT, soit 26 493,60 € TTC (sur trois ans et deux mois), contre un montant initial de 20 099,20€ TTC (sur trois ans).	22/12/2022
2022-135	AVENANT N°1 AU CONTRAT SOCOTEC : MISSIONS DE CONTRÔLE TECHNIQUES RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION CRÈCHE ET LOGEMENT SENIORS : AJOUT DE LA MISE À JOUR DU RICT SUITE À L'ÉVOLUTION DU DCE Coût additionnel de 1 000,00€ HT, soit 1 200€ TTC.	16/11/2022
2022-136	ATTRIBUTION DE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE « PRESTATIONS TECHNIQUES RÉGIES, ACCUEIL, SON, LUMIÈRE, MONTAGE, DÉMONTAGE, FERMETURE DE LA SALLE THÉÂTRE DU ROURET » Attribution du MAPA à l'entreprise MEGAWATT SONO représentée par Monsieur Christian ELLENA. Le contrat est conclu pour un an reconductible maximum deux fois sur une période d'égale durée, et prend effet à compter du 01/01/23. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum, et avec un maximum de 80 000 € HT sur la durée maximale du marché (3 ans).	05/01/2023
2022-137	SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DU CLOCHER DE L'ÉGLISE DU ROURET Contrat attribué à la société BODET Compagnie, pour un montant annuel de 235,00€ HT, soit 282,00€ TTC. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à partir du 01/01/2023. Cette période est renouvelable trois fois par reconduction expresse.	05/01/2023
2022-138	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE « SALLE GALOUBET » 15/01/23 : ALPINES CÔTE D'AZUR Demande effectuée par Monsieur CHASTEL, Président de l'association Alpine Côte d'Azur, afin d'y organiser la manifestation « Galette des rois. » Mise à disposition à titre gracieux.	02/01/2023
2022-139	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE « SALLE ROUMANILLE » 20/01/23 : LA ROUREIDO Demande effectuée par Madame PAPPON, Présidente de l'association « La Roureido », afin d'y organiser une assemblée générale de 14h à 18h. Mise à disposition à titre gracieux.	02/01/2023

2022-140	AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA SALLE DE DANSE ET DE LA LOGE 2 – EAC PAR L'ASSOCIATION CHANT DU CORPS La salle sera mise à disposition sur une période de 10 mois, de septembre 2022 à juin 2023, pour la somme de 41,40€ par mois, révisable selon l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre 2022, et payable annuellement.	03/01/2023
2023-01	CONTRAT DE VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE DES APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE – NACELLE – FONCTIONNEMENT BATIMENT EAC Attribution du contrat de vérification générale périodique des appareils et accessoires de levage pour la nacelle GENIE AWP 25 S à l'entreprise APAVE SUDEUROPE, représentée par Monsieur Michel CORNILLON, pour un montant annuel de 320,00 HT, soit 384,00€ TTC, sur la période du 01/01/23 au 31/12/2023 (12 mois reconductibles au maximum trois fois sur les mêmes bases financières).	16/01/2023
2023-02	EAC FONCTIONNEMENT BATIMENT CONTRAT DE VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE DES APPAREILS PERCHES Attribution du contrat de vérification générale périodique des appareils et accessoires de levage pour 4 perches scéniques non-motorisées à l'entreprise APAVE SUDEUROPE pour un montant de TTC annuel de 456,00€ soit 380,00 HT du 01/01/23 au 31/12/2023, il se continuera par tacite reconduction s'il n'est pas dénoncé par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée, au moins trois mois avant la date anniversaire du présent contrat.	16/01/2023
2023-03	CONTRAT DE VERIFICATION DU MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ERT – FONCTIONNEMENT DU BATIMENT EAC Attribution du contrat à l'entreprise APAVE SUDEUROPE pour un montant annuel de 540,00 € HT, soit 648,00 € TTC annuel, pour la période du 01/01/23 au 31/12/2023, soit 12 mois reconductible au maximum trois fois sur les mêmes bases financières par tacite reconduction.	26/01/2023
2023-04	CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEUR – FONCTIONNEMENT BATIMENT ECOLE Attribution du contrat à l'entreprise Schindler pour un montant de 712,00 € HT (soit 854,00 € TTC) par an. La durée de ce marché est de 1 an à compter du 01/02/2023 reconductible tacitement deux fois.	27/01/2023
2023-05	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE « SALLE RENALDI » 06/02/23 : APE Demande effectuée par Madame DE LA SOUDIERE, Présidente de l'association APE afin d'y organiser une réunion de 20h à 23h. Mise à disposition à titre gracieux.	03/02/2023

2023-06	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES SALLES ROUMANILLE ET LE COIN DES ARTISTES – EXPOSITION LEBRUN PAUL Demande effectuée par Monsieur LEBRUN, agissant en son nom personnel afin d'y organiser une exposition de peinture du 12/02/23 au 14/02/2023. Mise à disposition pour la somme de 150€.	19/01/2023
2023-07	SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 POUR LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS A CARACTERE SOCIAL « LES AMANDIERS » De solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 456 648,63€ HT, soit 40% de la dépense HT restant à charge de la commune après revente en VEFA au bailleur social.	18/01/2023
2023-08	SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 POUR L'ACQUISITION D'UN LOCAL DE 181 M2 EN CŒUR DE VILLAGE AFIN D'Y INSTALLER LA FUTURE MEDIATHEQUE MUNICIPALE De solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 93 377,90€ HT. L'acquisition du local en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) s'effectuera pour un montant prévisionnel de 466 889,50€ HT.	18/01/2023
2023-09	SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 POUR L'ACQUISITION D'UN LOCAL DE 146 M2 EN CŒUR DE VILLAGE AFIN D'Y INSTALLER LE FUTUR POSTE DE POLICE MUNICIPALE De solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 75 321,40€ HT. L'acquisition du local en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) s'effectuera pour un montant prévisionnel de 376 607,00€ HT.	18/01/2023
2023-10	SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE PUIS LA FOURNITURE ET LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR TOITURES DE BATIMENTS PUBLICS De solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 20 773,50€ HT. Le coût global de l'opération est estimé à hauteur de 138 490€ HT soit 166 188€ TTC.	18/01/2023
2023-11	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE « SALLE GALOUBET » APE – 18/01/23 Demande effectuée par Madame DE LA SOUDIERE, Présidente de l'association APE afin d'y organiser une réunion de 20h30 à 23h. Mise à disposition à titre gracieux.	19/01/2023
2023-12	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE LOCAL CCAS – CONCEPT SECURITE FORMATION Demande effectuée par Monsieur COSTA, Représentant de la société Concept sécurité Formation, afin d'y organiser une formation à l'attention des assistantes maternelles du Rouret le 14/01/23 et le 04/02/23, de 8h30 à 16h30. Mise à disposition à titre gracieux.	19/01/2023

2023-13	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE SALLE GALOUBET – CAGI IMMOBILIER – 15/02/23 Demande effectuée par Monsieur RODRIGUEZ, Représentant de la société CAGI IMMOBILIER, afin d'y organiser une assemblée générale de la résidence « Le Vieux » Mas de 17h30 à 19h30. Mise à disposition à titre gracieux.	19/01/2023
2023-14	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE « SALLE ROUMANILLE » 15/01/23 : CLUB ALPINE COTE D'AZUR Demande effectuée par Monsieur CHASTEL, Président de l'association Alpine Côte d'Azur, afin d'y organiser une réunion de 14h à 19h. Mise à disposition à titre gracieux.	19/01/2023
2023-15	CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLIMATISATIONS DE LA MAISON DU TERROIR Attribution du contrat à l'entreprise CPCS, pour un montant de 2 060,00€ HT soit 2 472,00€ TTC par an. Il débutera à compter du 01/01/23 et sera reconductible au maximum deux fois sur une période d'égale durée.	
2023-16	EAC – CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL FRIGORIFIQUE Attribution du contrat à l'entreprise DIMCO, pour un montant annuel établi à hauteur de 541,70€ HT, sur une durée d'1 an à compter du 01/07/2023, reconductible tacitement deux fois.	
2023-17	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE « SALLE GALOUBET » 03/03/23 : LE CHANT DU CORPS Demande effectuée par Monsieur GROS, représentant l'association « Le chant du corps », afin d'y organiser une assemblée générale de 19h à 22h. Mise à disposition à titre gracieux.	03/02/2023
2023-18	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE « SALLE GALOUBET » 04/03/23 : PIOVANO Demande effectuée par Madame PIOVANO BARRA, afin d'y organiser une réunion privée de 10h à 18h. Mise à disposition pour la somme de 70€.	10/02/2023
2023-19	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE « SALLE GALOUBET » 19/02/23 : GIUGE Demande effectuée par Monsieur GIUGE, afin d'y organiser une réunion privée de 9h à 19h. Mise à disposition pour la somme de 70€.	16/02/2023

M. le Maire présente le sujet.

Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Aucun membre du Conseil municipal ne se manifeste.

Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE de la présentation des Décisions du Maire en séance de Conseil Municipal.**

Votants : 27

Prennent acte : 27

Contre : /

Abstention(s) : /

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

M. le Maire présente ses excuses si parfois il s'agace, tout en déclarant avoir des convictions, et surtout connaître les difficultés affrontées, ce qui rend certaines choses difficilement supportables à entendre.

Le Maire,
Gérald LOMBARDO



A handwritten signature in dark ink, appearing to be "G. Lombardo", written over a horizontal line.

La secrétaire de séance,
Isabelle GARCIA

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Isabelle Garcia", written over a horizontal line.